



<http://www.cgt.fr>  
[info@cgt.fr](mailto:info@cgt.fr)

# Manifestons le 1<sup>er</sup> juillet 2006

## pour une nouvelle solidarité internationale, contre une immigration « jetable »

*Le 16 juin, le Sénat a adopté la proposition de modification du Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (Ceseda), déjà votée le 17 mai par l'Assemblée nationale, sur proposition du ministre de l'Intérieur. Cette réforme, qui va être examinée en commission mixte paritaire (députés et sénateurs), pourrait être définitivement adoptée avant le 1<sup>er</sup> juillet. Restera l'ultime arbitrage du Conseil constitutionnel.*

Si la loi est validée en l'état, des dizaines de milliers de sans-papiers, ainsi que leurs enfants, se verraient immédiatement condamnés à l'irrégularité perpétuelle, traqués, pourchassés, expulsés.

Déjà, le ministre de l'Intérieur prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, fin de l'année scolaire, d'accentuer les arrestations d'étrangers en situation irrégulière notamment en s'en prenant à leurs enfants. Comme il l'a déjà scandaleusement permis dans une école maternelle du Mans, où la police est allée chercher deux enfants de 3 ans et 6 ans, pour les mener au commissariat, avant de les expulser avec leur maman...

La Cgt réitère avec la plus extrême fermeté sa condamnation de ce texte. C'est une véritable « machine à fabriquer des sans-papiers », qui ne pourra que favoriser le travail illégal, peser sur les conditions de travail de tous les salariés et accentuer leur mise en concurrence.

Aucun mur, aucune frontière n'empêchera un homme, une femme affamés, ou persécutés, de vouloir tenter sa chance ailleurs. Le droit à l'émigration volontaire est reconnu par la déclaration universelle des droits de l'Homme votée par l'Onu en 1948. Si à l'arrivée, ils sont attendus par des patrons peu regardants sur les conditions de travail et les droits humains fon-

damentaux, ce sont ces employeurs qu'il faut poursuivre et non leurs victimes.

Déjà, dans de trop nombreuses entreprises de sous-traitance en cascade, où s'étendent des salariés étrangers détachés, en toute légalité, par des entreprises établies hors de France, il faut toute la ténacité des syndicalistes pour que nos droits leur soient, encore trop peu souvent, reconnus et appliqués.

C'est l'application des garanties sociales du pays d'accueil, durement conquises dans les luttes, pour tous les salariés, quel que soit leur employeur et quelle que soit leur origine qui fera reculer la concurrence entre les salariés. C'est la construction d'une harmonisation sociale vers le haut pour tous qui permettra de répondre aux défis de la mondialisation.

Mais aujourd'hui, après avoir pendant des siècles choisi les « bons esclaves » selon leurs muscles et leur dentition, il s'agirait avec cette loi de choisir les « bons immigrés » selon leurs diplômes et leur origine. Qu'est ce que cette logique utilitariste et néo-coloniale a de commun avec les valeurs de la République, tant proclamées ?

Il s'agit plutôt pour le gouvernement et le patronat de poursuivre une offensive de précarisation généralisée des salarié(e)s de notre

pays : Après le Cpe que le gouvernement voulait imposer aux jeunes, les Cdd renouvelables pour les « seniors », les Cne pour les salariés des petites entreprises, le gouvernement veut trier les arrivants et priver les « chanceux » de tout droit à la revendication sociale. En ne leur permettant un travail légal que sous un statut très précaire, celui du « travailleur temporaire », c'est un cadeau offert aux employeurs, qui décideront de la durée du contrat de travail, et donc de la durée de leur séjour en France. Gare au salarié étranger qui oserait vouloir défendre ses droits de salarié !

Mais il y a encore plus grave : en privant les immigrés « jetables » de leurs familles, en les interdisant

(ou presque) de mariage, en les interdisant (ou presque) de naturalisation, cette réforme est une remise en cause des droits fondamentaux de l'être humain, y compris des droits des enfants.

**Elle est inacceptable**, contraire aux valeurs de solidarité et d'accès à l'égalité des droits pour tous qui sont celles de la Cgt.

**Elle est inefficace**, dangereuse, et contraire aux valeurs de notre République.

**Elle ne doit pas s'appliquer.**

**Elle doit être retirée.**

**La Cgt appelle à manifester le 1<sup>er</sup> juillet 2006,  
à Paris et dans toute la France,  
avec le collectif « Uni-e-s contre l'immigration jetable »,  
le réseau « Éducation sans frontières »  
et les collectifs de sans papiers.**

**Pour mes revendications, pour mes droits,  
je me syndique**

avec

**la  
cgt**

**Gagner**

**c'est possible**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

**Je souhaite :**

- prendre contact  
 me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.

